

World Heritage 2002  
Shared Legacy, Common Responsibility



**PATRIMOINE MONDIAL 2002**  
**Héritage partagé, responsabilité commune**

*Ateliers du Congrès*  
*Italie*  
*11-12 novembre 2002*

**PARTENARIATS POUR CONSERVER LA NATURE ET LA BIODIVERSITE**

***TRIESTE***

**CONCLUSIONS DE L'ATELIER INTERNATIONAL**

*Sous le patronage de la Municipalité de Trieste*  
*et de l'International Centre for Theoretical Physics (ICTP)*  
*Organisé par l'UNF, l'UICN et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et*  
*le Secteur des sciences de l'UNESCO*

# World Heritage 2002

Shared Legacy, Common Responsibility

## Introduction

Cet atelier était organisé comme contribution aux activités commémorant le 30<sup>ème</sup> Anniversaire de l'adoption de la Convention du patrimoine mondial (1972), conviées à Venise, du 14 au 16 Novembre 2002. Le but de cet atelier est de:

***Créer l'opportunité d'étendre les partenariats pour la nature et la conservation de la biodiversité dans le cadre des opérations de la Convention du patrimoine mondial.***

Les objectifs de l'atelier étaient de:

- Etablir un forum pour les partenaires actuels et futurs afin de discuter les façons et les moyens de soutenir le travail de la Convention pour conserver la nature et la biodiversité;
- Contribuer à atteindre les objectifs de la conférence de Venise; et
- Créer une vision pour le rôle de la Convention dans la conservation de la nature et de la biodiversité et orienter les actions des différents acteurs au cours des 20 prochaines années.

## Lieu et participation de l'atelier

L'atelier s'est tenu au Centre International de l'UNESCO pour les Physiques Théoriques (ICTP) à Trieste, Italie, du 11 au 12 novembre 2002. 51 participants des Nations Unies, des gouvernements, des ONGs et des organisations du secteur privé ont contribué à cet atelier. Une petite partie du personnel de l'ICTP et d'autres ont également assisté à l'atelier pour de courtes périodes le 11 et le 12 novembre 2002.

## Programme de l'atelier:

Les personnes suivantes ont participé à la séance inaugurale:

- M. Gilbert Glaser, Conseiller auprès du Directeur du Centre du patrimoine mondial;
- Prof. Erio Tossati, Directeur, ICTP;
- Dr. Walter Ederlen, ADG, Secteur des Sciences, UNESCO; et
- Le Maire de Trieste, M. Roberto Dipiazza

Cette séance inaugurale a été suivie de trois présentations techniques sur le rôle que la Convention exerce en promouvant des partenariats pour la conservation de la nature et de la biodiversité. Ces présentations ont été réalisées par l'UNESCO-WHC et l'IUCN, l'UNF (UN Foundation Inc.) et l'UNFIP (Fonds des NU pour les Partenariats Internationaux) et le MAB, représenté par des spécialistes des bureaux de l'UNESCO à Djakarta (Indonésie), et Apia (Samoa), respectivement.

Les présentations techniques ont été suivies par trois panels de discussions. Ces panels ont porté sur le rôle des organisations bi- et multi-latérales, du secteur privé et des ONGs sur l'utilisation de la Convention comme outil de mise en place de partenariats pour la conservation de la nature et de la biodiversité. Chaque panel comportait six intervenants; quatre d'entre eux représentaient les acteurs particuliers de la communauté concernée.

# World Heritage 2002

## Shared Legacy, Common Responsibility

Les deux autres membres de chacun des trois panels étaient représentés par des personnes abordant des perspectives différentes à celles des acteurs représentant la communauté.

A la fin des panels, l'atelier s'est séparé en trois nouveaux groupes de discussions afin de préparer les contributions suivantes:

- Une vision partagée par les représentants des organisations présentes pour orienter le travail de la Convention au cours des 20 prochaines années;
- Un message pour le Congrès mondial sur les aires protégées - 2003;
- L'identification d'un nombre de nouveaux partenariats et le rapport sur quelques initiatives émergentes sous le couvert du Partenariat entre l'UNESCO et l'UNF.

L'atelier s'est conclu par une brève session où le rôle de la Convention du patrimoine mondial à promouvoir les aires protégées et la conservation de la biodiversité a été pleinement reconnu et le groupe s'est engagé à donner un large soutien au travail de la Convention.

Le 11 novembre, le Maire de Trieste a accueilli les participants de l'atelier à un dîner au Musée Ravioltella.

### Conclusions principales de l'atelier:

- La Convention a réalisé des contributions significatives pour la conservation de la nature et de la biodiversité au cours des 30 années de son existence. Le rôle de la Convention en contribuant à atteindre les priorités en matière de conservation globale de biodiversité est pourtant insuffisamment reconnu ou apprécié par le public en dehors du monde de la conservation. L'UNESCO, en particulier, devrait accroître le contenu de l'information publique à propos du patrimoine naturel, délivrer des messages de sensibilisation et s'efforcer de mettre en valeur la signification de la conservation de la nature et de la biodiversité comme buts importants pour la coopération internationale, comme partie de son soutien aux activités de la Convention;
- La tendance qui consiste à identifier et désigner des groupes de sites ou des nominations en série incluant des réseaux d'aires protégées, et qui a pris un élan depuis la le dialogue politique en matière de forêt du patrimoine mondial tenue à Berastagi en Indonésie en 1998, a été encouragée et renforcée. La réunion a pris connaissance d'un dialogue similaire entre experts conclu pour les écosystèmes tropicaux côtiers et marins des petites îles et a insisté sur des actions faisant suite aux mesures recommandées. Ce courant fournit l'opportunité d'inclure, comme parties des sites futurs du patrimoine mondial, les habitats complets d'espèces migratoires, la majorité des aires naturelles intactes et des pourcentages significatifs des écorégions globales et des sites clefs en termes de biodiversité (hotspots);
- Les participants ont noté que les 167 sites naturels (144) et mixtes (23) couvraient à peu près 12 à 13% de la totalité de la surface des aires protégées. Cependant, cette estimation élevée du pourcentage est biaisée par la présence de six sites qui sont significativement plus grands que 5 millions d'hectares, la grande Barrière de Corail étant la plus étendue avec 34 millions d'hectares. Le reste des 161 sites contribue à 7% de la surface des aires protégées mondiales;
- Les forêts tropicales du patrimoine mondial couvrent approximativement 3 à 4% de la couverture forestière globale. Le Centre et l'IUCN doivent encourager le Comité du

# World Heritage 2002

## Shared Legacy, Common Responsibility

patrimoine mondial et les Etats Parties vers des niveaux appropriés de représentation de tous les écosystèmes sur la Liste du patrimoine mondial;

- Mettre l'accent sur la désignation de nominations sous forme de groupes d'aires protégées, de mosaïques et de réseaux permettra d'apporter de plus grandes opportunités pour que le potentiel de la Convention à promouvoir la coopération internationale et à construire des partenariats pour la conservation de la nature et de la biodiversité soit pleinement réalisé. Cela accentuera également la collaboration entre le patrimoine mondial et d'autres conventions internationales et régionales et des programmes de conservation et contribuera à optimiser les nominations de sites désignés à la fois comme patrimoine mondial, réserves de biosphère et zones humides de Ramsar.
- Assurer que les sites déjà désignés comme sites du patrimoine mondial soient protégés et gérés suivant des standards acceptables au niveau international est aussi important que d'étendre la Liste vers une représentativité d'écosystèmes optimal. Il serait possible que (a) les modifications de frontières, (b) les renominations des sites désignés du patrimoine mondial pour se mettre en réseaux avec des sites adjacents et situés près des aires protégées appartenant au mêmes écosystèmes et/ou abritant des habitats d'espèces menacées et (c) de travailler vers la promotion de l'assurance que les valeurs des sites du patrimoine mondial soient pleinement reconnues par la gestion permettra de renforcer la gestion et les possibilités de coopération internationale du patrimoine mondial;
- Promouvoir la coopération internationale vers une action réactive pour conserver le patrimoine mondial, en particulier les sites faisant face à des menaces et déclarés comme "sites en danger" par le Comité du patrimoine mondial est une condition critique et nécessaire pour maintenir la crédibilité de désignation comme site du patrimoine mondial;
- Lier la conservation des sites du patrimoine mondial aux aspirations des communautés locales pour l'éducation, l'information et le bien-être et résoudre des conflits liés à l'utilisation des ressources au niveau régional, ainsi qu'à la planification spatiale doivent être vu comme un des éléments essentiels d'un développement durable. Les capacités, les compétences et le savoir nécessaires à l'établissement de tels liens entre la conservation et un développement durable plus large au niveau des aires concernées devraient être des composantes nécessaires aux efforts de renforcement des capacités. A cet effet, le Projet COMPACT du PNUD-FEM et le projet pour promouvoir des liens entre tourisme durable et biodiversité de l'UNESCO, du PNUE et de RARE, tous les deux financés par l'UNF, pourraient être des modèles démontrant comment lier le développement économique local et régional pour mitiger les menaces posées à la conservation de la biodiversité dans les sites du patrimoine mondial;
- L'UICN et l'UNESCO sont des partenaires internationaux de longue date supportant la conservation du patrimoine mondial. Cependant, plusieurs agences de coopération en matière de développement, à la fois bilatérales (KfW/GTZ, US AID, Coopération belge) et multi-latérales (FEM, PNUD, etc.) ont réalisé des contributions significatives envers la conservation du patrimoine mondial. L'UICN et l'UNESCO devraient informer régulièrement le Comité de la totalité du soutien mondial pour la protection du patrimoine mondial et communiquer ce message afin d'illustrer le fait que la communauté globale partage en effet une responsabilité pour le patrimoine mondial naturel.
- Le programme de la Fondation des Nations Unies pour les sites du patrimoine mondial abritant une biodiversité de valeur universelle exceptionnelle a été un levier pour le rôle et la capacité de la Convention à contribuer à atteindre les priorités de conservation

# World Heritage 2002

## Shared Legacy, Common Responsibility

globales. L'appui de l'UNF aux sites du patrimoine mondial en zones de conflits (République Démocratique du Congo) et au renforcement de la gestion des sites pour lesquels les autorités nationales ont démontré un engagement politique et légal significatifs (par exemple les Galapagos, El Vizcaino, etc.) ont augmenté la crédibilité des processus de conservation du patrimoine mondial. Tous les efforts doivent être engagés pour soutenir et agrandir le partenariat entre l'UNESCO et l'UNF et pour établir de nouveaux partenariats basés sur l'expérience entre l'UNESCO et l'UNF ;

- La coopération du secteur privé soulève des défis et des opportunités pour apporter un soutien à la conservation du patrimoine mondial. Le tourisme, en particulier le secteur croissant de l'écotourisme, est le partenaire le plus volontaire pour la conservation du patrimoine mondial. La coopération entre AVEDA et le Centre RARE pour la Coopération pour la Conservation Tropicale est un modèle intéressant pour les coopérations entre le secteur privé et les ONGs qui pourrait intéresser d'autres fournisseurs de services récréatifs ou de santé en lien avec les ressources naturelles. La coopération avec les secteurs d'extraction de ressources, comme l'exploration de ressources pétrolières, les mines, etc., alors qu'ils peuvent entrer en conflit avec les intérêts de la conservation dans un plus large contexte, devrait être tentée au cas par cas afin d'améliorer les possibilités d'options pour la conservation du patrimoine mondial. D'importantes opportunités pour une collaboration avec plusieurs autres institutions et personnes qui pourraient être un élément de coalitions entre secteur public et privé existent. Les industries clés identifiées comprennent les compagnies de pêche, forestières et agricoles. La collaboration avec les institutions et les personnes dans les domaines de gestion de l'information et de la communication, les musées, la photographie et les autres formes d'entreprises artistiques a aussi été encouragée ;
- Les gouvernements doivent figurer comme premières parties prenantes sur tous les axes de partenariat qui doivent être développés pour la conservation du patrimoine mondial. L'UNESCO doit mieux soutenir ses commissions nationales et ses délégations permanentes des Etats Parties à participer aux dialogues de conservation nationale et à la pensée stratégique promue par la CDB (Convention sur la Diversité Biologique) et d'autres accords multi-latéraux ayant trait à la conservation de la nature et de la biodiversité à un niveau national. Les NU, les ONGs et d'autres partenaires contribuant à de tels dialogues devraient encourager les autorités gouvernementales concernées à mieux reconnaître, intégrer et impliquer le patrimoine mondial comme élément de ces processus. A cet effet, la plus haute priorité doit être donnée au développement d'un accord et/ou un programme joint avec la CDB. Comme élément de ces efforts de plus grandes ressources du FEM doivent être sécurisées pour soutenir la conservation du patrimoine mondial; et
- Les participants ont reconnu et accentué le fait que l'identification, la conservation, la présentation, et la promotion du patrimoine mondial naturel doivent être basées sur une science solide et la meilleure information disponible. Cependant, des impératifs éthiques, esthétiques, spirituels et humanistes de la conservation de la nature et de la biodiversité doivent obtenir une reconnaissance égale dans le travail de la Convention. L'UNESCO et la Convention du patrimoine mondial sont idéalement placés pour définir et promouvoir une culture de l'appréciation de la nature et de l'éthique à protéger toutes formes de vie qui existe sur Terre. Etablir des partenariats est une méthode et un outil indispensables pour achever des buts et des objectifs communs dans le monde de la science, de l'art et de la coopération internationale pour conserver la nature et la biodiversité à valeur universelle exceptionnelle.

# World Heritage 2002

Shared Legacy, Common Responsibility

Partenariats émergents et nouveaux partenariats étant conclus ou devant être développés au cours des deux prochaines années :

- Des arrangements tripartites de l'UNESCO-UNF-ONG pour la conservation du patrimoine mondial ont été conclus avec CI et sont en cours de proche finalisation avec le WWF ;
- FFI (Fauna and Flora International, Cambridge, UK) ont annoncé à la fin de l'atelier de Trieste le 12 novembre qu'ils mobiliseront des fonds et qu'ils coopéreront avec l'UNESCO, l'UNF et d'autres partenaires intéressés à établir un Mécanisme de Réponse Rapide pour répondre aux menaces posées au patrimoine mondial naturel ;
- Birdlife International et l'UNESCO-WHC se sont mis d'accord pour coopérer avec la Convention de Ramsar pour développer des nominations de zones du patrimoine mondial ayant des liens avec les réseaux de sites de migration d'oiseaux ;
- Sous un partenariat existant entre l'UICN et ICME, une coopération pour résoudre les conflits de conservation et de développement dans des sites spécifiques du patrimoine mondial est à tenter. Le Centre du patrimoine mondial et l'UICN exploreront les façons et les moyens d'impliquer plus d'ONGs à un niveau international dans les sessions du Comité et du Bureau ;
- Une nouvelle série d'initiatives liant l'histoire naturelle et les musées d'art contemporain moderne sera développée pour faire avancer la gestion de l'information, la communication et les composantes « constructrices de fierté » de la préservation du patrimoine mondial ;
- Une collaboration avec les opérateurs et les associations écotouristiques sera explorée comme manière de démontrer les mécanismes d'appels de fonds pour la conservation du patrimoine mondial.

## Finalisation des résultats de l'atelier

Les rapports de la séance technique, des présentations des panels et des discussions, et des petits groupes de travail sont en cours de finalisation. Ils incluent une déclaration de vision commune pour l'établissement de partenariats, un message adressé au Congrès mondial sur les aires protégées (Durban, septembre 2003), ainsi que des suggestions et des recommandations pour l'établissement de futurs partenariats. Des versions provisoires de ces rapports et de ses résultats, ainsi que ce document provisoire de la synthèse des résultats de cet atelier seront distribués aux participants de l'atelier pour commentaires. Une publication incluant tous les rapports mentionnés ci-dessus et les résultats sera soumise à la vingt-septième session du Comité (Suzhou, Chine, juin-juillet 2003) et le Cinquième Congrès mondial des aires protégées (Durban, septembre 2003).

\*\*\*